

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 4

Rubrik: Courrier : les policiers de la santé

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les policiers de la santé

De nombreuses lectrices, soucieuses de leur bien-être, se posent la question de savoir s'il faudra un jour créer une police de la santé.



Les retraités sont de gros consommateurs de loisirs.

Les médias sèment à tout vent la bonne graine d'une retraite saine et active. Mais, sous le couvert de se soucier de bien-être, on espère occultement réduire les obligations financières occasionnées par une so-

cieté qui vit de plus en plus longtemps. En revanche, la longévité croissante garantirait un juteux et satisfaisant commerce. On sait qu'en certains domaines, les retraités sont de gros consommateurs. On veut aujourd'hui contrain-

dre les gens à rester en bonne santé. Et les interdits se multiplient. La politique sanitaire oppose son directivisme aux plaisirs humains, dans la mesure où elle prétend les standardiser. Certains n'hésiteraient pas à devenir des policiers de la santé, distribuant sanctions et malus. On fait la promotion d'un mode de vie

et celle de produits, en omettant de tenir compte des goûts et des besoins individuels. On assène à la masse humaine quelques principes érigés en vérité universelle.

Mariette Guignard,
Vufflens

Vos remarques

Vos articles concernant la mode ne pourraient-ils pas être modernisés? Les accessoires présentés en décembre me paraissent bien chers et trop sélectifs pour toutes les bourses. Enfin, les livres présentés oseraient-ils dépasser les contours du terroir?

Geneviève Benay-Colomb, Sévery

J'ai longtemps partagé un abonnement avec une amie. Vu l'intérêt que j'ai pour votre magazine et le plaisir d'en faire la lecture à des personnes de mon entourage, j'ai jugé préférable de souscrire un abonnement à titre individuel. Encore bravo pour vos articles.

Muguette Papaux-Zaugg, Fribourg

Bienvenue Nicole!

C'est avec plaisir que je retrouve Nicole Métral, qui tient la chronique «Quatre-heures» dans *Générations*. J'ai suivi avec bonheur son «Journal de Clémentine» dans le quotidien *24 heures* et je n'ai pas oublié cette lecture plaisante. Et maintenant, nous voilà grand-mamans. Je lirai avec joie les moments passés avec Damien que Nicole Métral veut bien partager avec nous. Bienvenue à cette chronique.

*Marthe Casucci,
Lausanne*

Soins en EMS

Concernant votre article sur le coût en EMS, paru en janvier, permettez-moi de préciser ceci: la somme de Fr. 234.– correspond au montant que doit trouver un résidant. Il manque la subvention de Fr. 9.– que l'Etat verse par jour pour payer les factures aux tiers. De plus, l'assurance maladie verse une somme de Fr. 30.– pour les personnes les moins handicapées, de Fr. 80.– pour les semi-dépendantes et de Fr. 140.– pour les personnes dépendantes. Ce qui fait un total quotidien de Fr. 323.–, soit mensuellement Fr. 9660.– (chiffres genevois).

Pierre Gremaud (mail)

Les premiers Suisses

Puis-je vous signaler une petite erreur dans votre article sur Les Diables-rets, paru en janvier dernier? En 1476, durant les guerres de Bourgogne, Berne a annexé la région des quatre mandements (Aigle, Ollon, Bex et Les Ormonts). De ce fait, citoyens bernois avec un gouverneur et non pas un bailli, les habitants de ce coin de terre sont devenus les premiers Suisses de langue française.

Jean-Daniel Favre (mail)